



LES VOYAGES

La Libre



Sourire Sénégal



La Libre Escapade

Du 10 au 20 Janvier 2025




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs 79 bte 4 – 1040 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES → DAKAR

VENDREDI 10 JANVIER

En milieu de journée, envol **direct** de Bruxelles à Dakar avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Arrivée en fin d'après-midi à Dakar et transfert vers votre hôtel au cœur de la ville.

Dîner et nuitée à l'hôtel **Djolloff 3* +**.



DAKAR – GOREE – DAKAR

SAMEDI 11 JANVIER

Tour de ville commenté : la place de l'Indépendance et ses anciens bâtiments administratifs, l'hôtel de ville et la gare de l'époque coloniale, la cathédrale, le Palais Présidentiel et le marché Kermel.

Départ pour le port de Dakar et embarquement au port vers l'île de Gorée.

Le panorama d'approche est superbe sur cette île volcanique : falaises, maisons coloniales ...

Déjeuner dans un restaurant typique.

Visite de la maison des esclaves, commentée avec passion par le conservateur. Une exposition très bien documentée, nous rappelle l'histoire tragique de l'esclavage. Balade dans les ruelles fleuries de la ville historique et découverte de l'église.

Retour à Dakar et visite du musée des Civilisations noires. Continuation par la corniche offrant une belle vue sur les îles Madeleine au coucher du soleil, puis la Mosquée de Ouakam pour terminer au monument de la Renaissance Africaine.

Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel.



DAKAR – FOUNDIOUGNE– TOUBACOUTA (+- 275 KM)

DIMANCHE 12 JANVIER

Départ de Dakar par la route jusqu'à Fatick et ses marais salants, puis Foundiougne, ancienne préfecture coloniale où vous prendrez un bac pour traverser le fleuve Saloum.

Déjeuner en bord de fleuve.

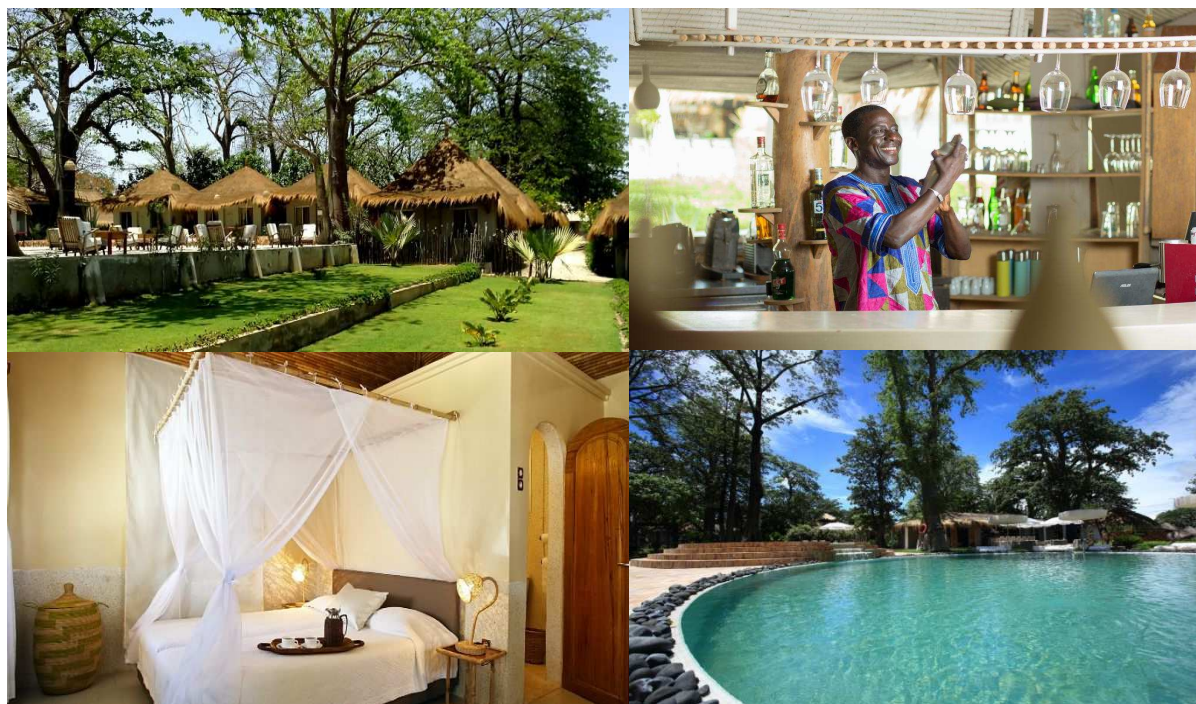
Continuation jusqu'à Toubacouta au cœur du parc naturel du Delta du Saloum.

Installation à l'hôtel-lodge Les Palétuviers, dominant la mangrove et un large bolong. Les cases sont disséminées dans un parc fleuri arboré de baobabs et fromagers.

L'après-midi, visite du Diorom Boumag, un immense amas coquillier qui révèle un tumulus funéraire.

Continuation avec le Reposoir des Oiseaux, un grand massif de palétuviers dans lequel des milliers d'oiseaux marins viennent passer la nuit.

Dîner et nuitée à votre lodge **Les Palétuviers 4***.



Les Palétuviers, un éden planté de baobabs géants en bord de mangrove, décoré avec beaucoup de goût qui nous frappe par la taille des arbres, la vue panoramique du site et son décor sophistiqué, avec canapés « lounge » au bar d'une somptueuse piscine, elle-même agrémentée de chaises longues design. Les bungalows individuels sont intimes et très confortables, avec climatisation, lit douillet et vaste salle de bains. Un vrai coup de cœur !

Direction le village traditionnel de Dassilamé Sérère.

Découverte en charrette locale d'une éco-route qui retrace la vie quotidienne d'un petit village africain ancré dans ses traditions : histoire, culture et économie. Les amateurs d'ornithologie ne seront pas déçus : la présence d'eau potable à fleur de sol permet une belle gestion maraîchère dans le village et attire une grande variété d'oiseaux d'eau douce et autres.



En fin de matinée, **excursion en pirogue au milieu du Parc National du Saloum**, classé Réserve Mondiale de la Biosphère. Avancées au milieu d'un dédale de bolongs bordé de palétuviers, avec une étrange impression "d'aventure amazonienne". Observations de nombreux oiseaux vivant dans la mangrove.

Déjeuner en bord de plage déserte et moment de détente.

Détente à l'ombre à l'écoute des oiseaux, baignade dans le bolong aux eaux très propres et plus chaudes que l'océan (pour ceux qui le souhaitent) ou promenade à la recherche des crabes violonistes.

Sur le retour en milieu d'après-midi, vous aurez peut-être la chance de rencontrer une bande de dauphins à bosse, une espèce typique des milieux saumâtres.

Dîner et nuitée à votre lodge.

PASSY – KAOLACK – LOMPOUL (+- 290 KM)**MARDI 14 JANVIER**

En milieu de matinée, vous rejoignez Passy où se trouve l'un des plus importants marchés hebdomadaires traditionnels (Luma) de la région. Moment très fort pour s'imprégner d'une ambiance africaine colorée, odorante et chaleureuse.

Nous y retrouvons toutes sortes de produits, dans une atmosphère chaotique qui nous frappe l'œil : tissus, produits alimentaires, poudres magiques et autres gri-gri... Des réparateurs d'objets officient à côté des cantinières du jour ; des éleveurs vendent quelques animaux pour leur permettre d'acquérir en retour les marchandises nécessaires !

Reprise de la route pour Kaolack, ancien port arachidier du Sénégal sur le fleuve Saloum, aujourd'hui ville carrefour entre les axes routiers du sud vers la Gambie, la Casamance et les Guinées et de l'est vers le Sénégal oriental et le Mali. Déjeuner au bord du fleuve Saloum.

Arrivée au désert de Lompoul pour **un bivouac de charme dans une oasis au milieu des dunes**.

Installation en charmantes khaïmas, tentes mauritaniennes traditionnelles en laine de dromadaires, chacune **confortablement équipées** de lit(s) et d'une salle de bain (lavabo, douche et WC avec eau courante).

Dîner au camp. Nuit saharienne au cœur du désert.

Direction le Gandiolais, région de maraîchage et **le Parc National de la Langue de Barbarie**.

Déjeuner dans un lodge au bord du fleuve.

Embarquement dans une pirogue pour descendre le fleuve en contournant l'île aux oiseaux où nidifient de nombreuses espèces : sternes, goélands, pélicans ...

Débarquement sur la Langue entre fleuve et océan, territoire de ponte des tortues marines. Navigation en direction de l'embouchure historique du fleuve Sénégal avec possibilité d'observer des flamants roses.

Continuation de la route pour Saint-Louis.



Plus ancienne ville construite par les Français en Afrique de l'Ouest et étape de l'Aéropostale de Mermoz. Importants témoignages de son prestigieux passé : Gouvernance, place Faidherbe et deux casernes, Cathédrale (1^{re} église d'Afrique de l'Ouest), hôpital et Mosquée nord sans oublier le pont Faidherbe. Nombreuses maisons de l'époque coloniale.

Installation à l'hôtel **La Résidence 3* +**, au cœur de l'île coloniale.

De cet hôtel se dégage un véritable charme colonial des années 50 : grandes façades blanches, chambres aménagées autour des patios, terrasse panoramique. La décoration originale a été conçue par les propriétaires (anciennes familles métisses) et réalisée par des artisans du pays (bois, rotin, cuir, tissages, terres cuites, fer forgé et mosaïque ...). L'hôtel a été totalement rénové en 2015.



Dîner et nuitée à votre hôtel.

Visite du Parc National du Djoudj, **3^e réserve ornithologique mondiale**, sanctuaire de plus de 3 millions d'oiseaux (pélicans, cormorans, canards siffleurs, flamants roses ...).



Exploration en pirogue de ce patrimoine naturel d'exception, classé par l'UNESCO.

Multitudes de paysages lacustres, immenses roselières, enchevêtrements de marigots. Scènes coordonnées de pêche ou des ballets aériens synchronisés. Plusieurs reptiles sur les rives (varans, pythons, crocodiles) et nombreux mammifères (chacals, singes, hyènes, gazelles, phacochères).

Retour à Saint-Louis par le célèbre pont Faidherbe, conçu par Gustave Eiffel.



Déjeuner dans un restaurant typique de la ville coloniale, avant une visite guidée de la ville.

Flânerie dans les rues pour quelques souvenirs dans des boutiques de qualité. Découverte possible du marché de Sor dans une ambiance africaine colorée, odorante et chaleureuse. Ancienne gare de style New-Orléans.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Route pour atteindre pour atteindre le plus grand centre de **pêche artisanale, Kayar.**

Observation des pêcheurs au travail : déchargement avec des seaux, mise hors d'eau des pirogues, négociations de tas de poissons à même le sable, chargements débordants dans des charrettes, salaison, fumage et séchage des espèces non vendables, vente des plus belles prises sous la halle ...

Franchissement des dunes du "Dakar" **en camion 4x4** sur la plage infinie de la Grande Côte afin de rejoindre le **Lac Rose** et ses ramasseurs de sel.

Le lac rose, ou lac de Retba est situé à 30 km au Nord - Est de Dakar et à quelques centaines de mètres de l'océan. Entouré de dunes et de filaos (type d'arbre), c'est un lagon peu profond dont la couleur rose parfois tirant sur le violet est due aux micros - organismes qui peuplent son fond ainsi qu'à la position du soleil. On y ramasse le sel et on en fait des pyramides sur le bord du lac. Beau contraste avec le rose du lac et le bleu du ciel ! Le Lac Rose est l'ultime étape du Paris - Dakar.

Traversée insolite du lac en pirogue à sel pour rejoindre la rive opposée.

Déjeuner aux saveurs exotiques dans un restaurant en bambous construit sur un amas coquillier.

En fin de journée, arrivée à Saly Portudal, principale station balnéaire de la Petite Côte où se niche au bord d'une vaste plage de sable, le **Lamantin Beach Resort & Spa 5***, établissement le plus luxueux de la Petite Côte.

Dîner et nuitée.



SALY – JOURNEE LIBRE

SAMEDI 18 JANVIER

Journée de détente pour profiter des installations de votre hôtel (spa inclus, piscine, repos, balade libre).
Déjeuner inclus. En soirée, dîner d'adieu.

SALY – FORÊT DE BANDIA – POPENGUINE - DAKAR ➔

DIMANCHE 19 JANVIER

En matinée, safari dans la réserve implantée dans une forêt classée de 1 500 hectares. A bord d'un pick-up découvert et en compagnie d'un guide animalier, nous découvrons les nombreuses espèces herbivores du Sénégal : gazelles, antilopes, buffles, phacochères, singes... mais aussi d'Afrique du Sud : rhinocéros, girafes, zèbres, élans du Cap.... Des autruches, des tortues géantes et des crocodiles complètent ce tableau.

Déjeuner dans un restaurant local.

En milieu d'après-midi, **direction Popenguine** pour une dernière collation et un moment de détente au bord de l'océan.

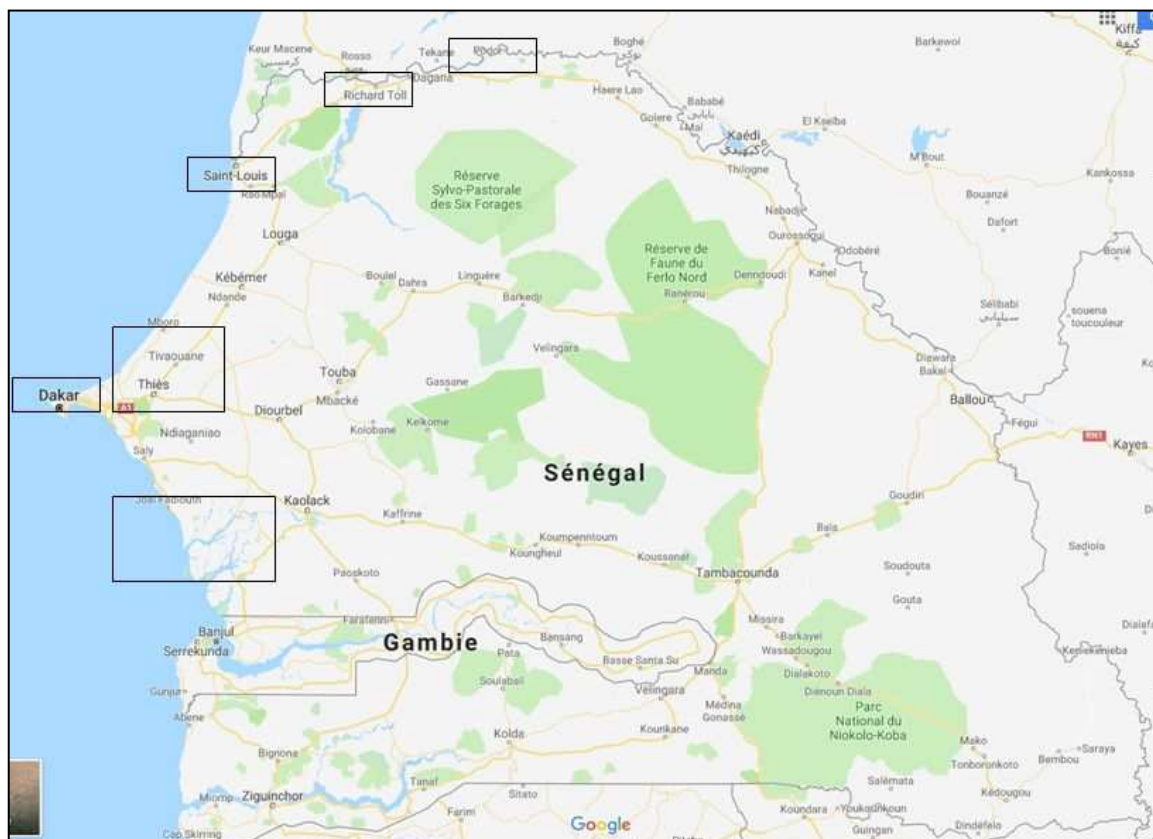
Transfert à l'aéroport pour votre vol retour.

➔ BRUXELLES

LUNDI 20 JANVIER

Arrivée matinale à Bruxelles

- FIN DE VOTRE SEJOUR -



LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

PRIX PRESTO (RESERVATION JUSQU'AU 31/10/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **3.995 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **650 €**

PRIX (RESERVATION A PARTIR 01/11/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **4.195 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **650 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux Bruxelles – Dakar - Bruxelles avec la compagnie régulière SN Brussels en classe économique
- ✍ Les taxes d'aéroport
- ✍ Les transferts et les transports durant tout le circuit
- ✍ Le logement au sein des hôtels mentionnés au programme (ou similaires)
- ✍ La pension complète
- ✍ Les droits d'entrée dans les réserves et les parcs nationaux
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les services d'un guide/chauffeur local parlant français
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application
- ✍ L'accompagnement de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ Les attentions de La Libre

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Les frais d'éventuels tests PCR ou antigénique exigés par les autorités locales et/ou les compagnies aériennes, pendant et après le séjour.

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 04/09/2024

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL VALABLE MINIMUM 6 MOIS A PARTIR DE LA DATE D'ENTREE DANS LE PAYS.**

AUCUN TRAITEMENT OU VACCIN N'EST NECESSAIRE OU OBLIGATOIRE AVANT LE DEPART. N'HESITEZ CEPENDANT PAS A CONTACTER VOTRE MEDECIN POUR CONNAITRE SES EVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : SENEGAL – DU 10 AU 20 JANVIER 2025

A RENVoyer CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Je, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
N° POSTAL : LOCALITE :
TELEPHONE : GSM : FAX :
ADRESSE E-MAIL :

RESERVE **PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :
N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :
N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE A 1 LIT ☐ DOUBLE A 2 LITS ☐ DOUBLE A PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION: ASSURANCE AUPRES DE LA COMPAGNIE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

PRIX : ☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2024 : 3.995 €**

☐ APRES LE 31/10, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **4.195 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **650 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTÉ DE **30%** EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE **KBC** AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE **10 DECEMBRE 2024**

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : SENEGAL D.3868

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie,
8B1130 Bruxelles
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018

